

### **Rien-de-neuf dans le 63**

Prenant fin le 14 octobre 2015, l'enquête sur une demande d'enrochement de l'Allier, présentée par un carrier, est diffusée directement par Melanissimo, alias le ministère de l'écologie, et doit être capturée par le logiciel iphoto pour ceux qui veulent apporter leur avis. C'est, assurément, le plus sûr moyen de recueillir un maximum de commentaires issus du 63. En 2013, il y avait eu 6 (six) commentaires, pas un de plus, pas un de moins, lors de la consultation pour le schéma départemental des carrières. La démocratie garante de la liberté : que de crimes sont commis en son nom...

Nous vivons dans un département « préservé ». Vraiment ?

Ce constat, affirmé avec ferveur par Valéry Giscard d'Estaing, à Vichy en 2007 (était-ce en 2007 ?), est nourri de silences, d'absences d'information délibérées, d'évitements, voire de propagande pure et simple.

### **Mode d'emploi du statu quo**

Pour cela, les moyens sont divers et très efficaces. En voici quelques uns : 1- Pour les entreprises du 63, passer outre toutes les réglementations environnementales et faire régulariser la situation par une enquête publique cousue d'avance : procédé favori des carriers. 2- ou encore, annoncer des mesures généreuses de dépollution, puis ne rien faire et ne plus rien dire : ce qui fut fait pour les terrains généreusement donnés par Michelin à l'hôpital Mère-enfants. 3- Diffuser dans la presse la création de chartes de bonne conduite pour préserver les sources d'eau potable de Clermont-Ferrand : stratégie des golfs qui couronnent la capitale et se fournissent ensuite en pesticides interdits en France, que l'on retrouve dans les analyses détaillées de l'eau. 4- Pour les services déconcentrés de l'Etat, rédiger des enquêtes publiques de plusieurs centaines de pages, longues à lire, plus longues encore à commenter, puis balayer les objections d'un revers de main : procédure normalisée de la démocratie participative. 5- Faire valoir, à chaque critique à peine émise, les atouts touristiques de notre beau département, qui valent bien une messe, pardon, qui compensent largement quelques atteintes, qui ne peuvent être que fort minimes, à l'environnement. 6- Aller jusqu'à créer des compensations, dont beaucoup restent fictives (celles de l'autoroute 89), et d'autres, fort visibles, ne pallient pas le bétonnage concomitant : Aydat, sa roselière, son port de plaisance. 7- Faire adouber les avancées touristiques par l'association locale, grâce à un changement opportun du conseil d'administration, quand ladite association, lassée de ne pas se faire entendre, espère se renouveler ! 8- Travailler en amont sur l'impuissance des associations plus grandes en faisant peser la menace de licenciement à la moindre récrimination. 8bis- Variante : flatter les présidents dans les innombrables réunions, voire leur épingler une légion d'honneur pour bons services rendus. Ou plutôt pas rendus, selon l'avis de la piétaille environnementaliste réduite à figuration par le mutisme médiatique. 9- Côté positif : Proclamer urbi et orbi le merveilleux état du département : faire classer par l'Unesco la merveille géologique de la chaîne des Puys. Non sans mal, car l'état naturel de cette merveille est depuis longtemps obéré par la destruction systématique de sa surface, entre carrières, golfs et rats taupiers traités massivement à la bromadiolone (hécatombe de milans royaux).

On arrête ? Encore un procédé, qui n'est pas spécifique à notre département. 10- S'asseoir fortement sur les prescriptions de la loi sur l'eau de 1992 et celle de 2006. Celle de 1992 a été interprétée magistralement par les vendeurs de pesticides grâce à des analyses qui s'efforçaient assidûment de faire apparaître des diminutions là où il y avait augmentation en nombre et en intensité des poisons répandus par l'agriculture intensive (seule porteuse d'avenir et de profits) : c'est la saga de Phyt'eauvergne, stoppée par la fin du programme subventionné en 2007. La loi de 2006 n'est pas encore appliquée ; on vient juste de digérer les

créations des Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) déclinés en SAGE locaux. Mais la parade est bien installée : dans les instances décisionnaires, place congrue et avis consultatif sont attribués aux associations de consommateurs et d'environnement et tapis rouge déployé devant les usages industriels et agricoles de nos ressources naturelles. Usages industriels qui s'autorisent le droit, par exemple, de truquer des cartes géologiques et de redessiner le lit de l'Allier au profit des carrières. Usages agricoles tels que pratiqués par le syndicat majoritaire, qui bafouent ouvertement les consignes gouvernementales : plan ecophyto où la diminution de 50% pour 2018 (20% à mi-parcours) se transforme en une augmentation de 7%.

### **Une alliée fidèle, la lenteur**

En 2007, le Grenelle de l'Environnement marque quelques dizaines de captages d'eau potable du sceau de l'infamie dans le bassin Loire-Bretagne : ils sont « prioritaires » pour bénéficier d'un périmètre élargi de protection, défini par la loi sur l'eau de 1992. Il y en a 5 dans le 63. Jusqu'en 2009, ceux qui nourrissaient les cartes et schémas du ministère de l'environnement, et de son officine l'Ifen (Institut français de l'environnement), avaient réussi à garder le 63 vierge de tout excédent d'azote rejeté par l'agriculture. Le mauvais état des sols commençait abruptement à la limite du 03, là où s'arrête l'empire Limagrain habillé en coopérative. Il est vrai que le département de l'Allier avait, dès les années 1990, utilisé les contrats et subventions liées à la déclaration de ZVN (zone vulnérable aux nitrates). En particulier pour protéger un captage problématique, situé sur la rivière Allier, à la limite avec le 63. Avec un tel succès que le porte-parole du syndicat majoritaire en brandissait les bons résultats, à chaque occasion, pour bien faire comprendre que le remède aux excédents d'azote était à portée de main, aussi facile qu'efficace. Et que la pollution par les nitrates était donc un problème résolu. Quoique mis en chantier nulle part ailleurs.

En 2012, ce captage est devenu « prioritaire ». L'action de protection est à revoir. Les nitrates excédentaires ont gagné les puits de captage, escortés par les pesticides, comme s'est risqué à l'écrire un fonctionnaire courageux.

En 2009, l'Ifen, jusqu'alors doté d'une certaine indépendance qui lui permettait de publier de copieux état des lieux, « L'Environnement en France », change de statut et devient une simple annexe du ministère. Ses informations sont désormais contrôlées par le ministère.

En 2009 également, dans le 63, la découverte de glyphosate et d'AMPA (une des molécules de dégradation du glyphosate) dans les puits d'eau potable de Cournon éveille l'intérêt des services déconcentrés de l'Etat. Un dossier est établi pour créer une ZVN le long de l'Allier, là où les puits, creusés dans les alluvions du lit majeur, abreuvent les trois quarts des habitants du 63. La zone, étroite, est décidée malgré les critiques véhémentes de la Chambre d'agriculture, tenue comme quasi toutes les autres par la FNSEA, le syndicat majoritaire (dominant).

Puis, c'est le silence sur cette question.

L'été 2014, les agriculteurs protestent vigoureusement contre l'agrandissement de la ZVN. La chambre d'agriculture a, certes, changé de mains, mais la coopérative n'a pas changé !

### **Après la lenteur, l'indigence des informations**

Le 3 juillet 2015, le SAGE allier aval (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui concerne le bassin de l'Allier entre le 63 et le 43) est approuvé par la commission locale de l'eau.

Or, les études présentées dans le document pour le Sage Allier aval étaient d'une indigence quasi totale, malgré leur volume conséquent. Même les scrutateurs institutionnels y trouvaient à redire dans leurs commentaires joints au dossier. Un martien qui aurait eu le temps de le lire aurait supposé que le but était de démontrer qu'il n'y avait rien à faire, grâce, surtout, à

l'action réglementaire de plusieurs autres agences et institutions scrupuleusement énumérées. Comme il était remarqué, le projet de Sage, compatible avec toutes les autres réglementations, n'avait donc plus guère d'impact possible sur une situation surveillée par tant d'autres acteurs, puisque, au nom de la conformité avec la loi, tout était déjà pris en main par eux. Le Sage s'en est tenu (sagement ?) à une promesse, sans date fixée, de 2 (ou peut-être 3, ce n'était pas clair) additifs réglementaires à formuler sur les carrières alluvionnaires, toujours capables de modifier le lit du cours d'eau et de polluer les puits. Beaucoup de travail pour quelle action précise ? La démocratie formelle est respectée : le copieux dossier, avec ses cartes illisibles, incomplètes et parfois même défailtantes, a bien été mis à la portée de tous sur le site de la Dreal.

Le bon état écologique de notre beau département est un souhait dont la réalisation est repoussée à l'infini. Mais ce souhait colore toute la politique locale. La lenteur apportée aux procédures traitant d'environnement caractérise le peu d'importance de cet élément. Puisque tout va bien, n'est-ce pas ? Mais quand même il faut savoir veiller au grain, et ralentir le plus possible tous changements propices à la qualité de l'environnement qui seraient (automatiquement ? par là même ?) néfastes à notre tourisme prestigieux, notre agriculture de pointe, notre industrie mondialisée.

De grands acteurs locaux s'emploient à maintenir cette fiction. Pour l'agriculture, il est urgent de démontrer que les pratiques industrialisées ne polluent pas l'eau potable ; les phytosanitaires ne sont utilisés que pour soigner les plantes ; il n'y a pas de réglementation sur les graines enrobées aujourd'hui largement généralisées, ni sur les VTH (variétés tolérantes aux herbicides), ces PGM indiscutables. Pour l'industrie, il faut oublier certaines pratiques (c'est Michelin qui a inauguré l'augmentation des bénéfices suivis de licenciements), pour saluer leur rôle de leader mondial ; localement faire connaître leur impact bénéfique et généreux : créer une réserve naturelle, donner un site (peu importe qu'il soit pollué) pour fonder un hôpital, implanter un système novateur pour le traitement des déchets (les incinérateurs sont la gloire de la France). Car le grand tort d'un traitement écologique des déchets serait de créer de l'emploi et par conséquent de disperser les bénéfices.

Ceux qui nous gouvernent, sans toujours être élus, ont pour mission, se sont donné pour mission, ont accepté la mission proposée par les grands acteurs économiques (rayez la mention inutile) de persuader les citoyens que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il est urgent de dormir sur ses deux oreilles.

Car, comme dit plus haut : dans notre si beau 63, tout se passe comme si tous changements propices à la qualité de l'environnement étaient automatiquement, constitutionnellement, néfastes à notre tourisme prestigieux, notre agriculture de pointe, notre industrie mondialisée.